

## Élections présidentielles 2022 : Les mesures d'Emmanuel Macron concernant la mobilité électrique

Le 25/04/2022 à Paris

Le 24 avril 2022, Emmanuel Macron, le candidat de La République En Marche, a été réélu Président de la République Française. L'Avere-France, en qualité d'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, passe au crible les projets du Président de la République s'agissant de la mobilité électrique et, plus globalement, de la transition énergétique.

### Des dispositifs d'aides à l'acquisition pour accélérer le développement des véhicules électriques

Pour limiter l'écart de prix à l'achat qui subsiste entre un véhicule thermique et un véhicule électrique, Emmanuel Macron a mis en avant plusieurs mesures concernant les aides à l'acquisition. Il souhaite en effet mettre en place « *un prêt à taux zéro pour accompagner les ménages modestes vers l'achat d'un véhicule électrique dans les principales zones à faibles émissions* » (réponses au questionnaire de l'association L'Affaire du siècle). Il maintiendra le bonus écologique et souhaitera par ailleurs instaurer un « leasing social » pour les ménages les plus modestes, leur permettant de disposer d'un véhicule en contrepartie d'un loyer mensuel de moins de 100 euros. L'Avere-France constate que les mesures qu'engage Emmanuel Macron orientent la France sur une voie favorable à la mobilité électrique. Il reste néanmoins nécessaire de tenir compte des nouveaux modes de consommations des véhicules, comme l'autopartage et l'achat de véhicules d'occasion.

Pour ce faire, Emmanuel Macron prévoit l'investissement de près de 6 milliards d'euros consacrés, donc, aux aides à l'achat et au leasing social, mais aussi au retrofit et à la mise en place d'« *au moins 500 000 bornes publiques d'ici 2027* » (réponse au questionnaire L'Affaire du Siècle). De surcroît, et afin de contrer la potentielle dépendance à d'autres puissances que pourrait générer la fabrication de batteries dédiée aux véhicules électriques, le Président de la République veut « *[mettre] en œuvre une stratégie industrielle, c'est-à-dire le développement de filières 100 % françaises* » (programme présidentiel).



« La voiture électrique permet, dès aujourd'hui, de réduire les émissions de CO2 de plus 70 % par rapport à un véhicule thermique sur l'ensemble de son cycle de vie. La recyclabilité des batteries peut désormais dépasser les 80 % et sera à terme proche des 100%. Au-delà de la dynamique déjà lancée avec l'implantation d'usines de batteries en France, le vrai enjeu concerne la maîtrise de l'Ingénierie, de la logistique des composants et de l'économie circulaire. »

**Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France.**

## Emmanuel Macron, partisan d'un « mix énergétique » décarboné et allant dans le sens d'une plus grande indépendance vis-à-vis des énergies fossiles

En complément de cet investissement massif pour le secteur de la mobilité électrique, Emmanuel Macron souhaite arriver à un « mix énergétique », valorisant notamment les technologies batteries et hydrogène. En outre, il entend investir dans la filière hydrogène en mettant en place deux giga-factories d'électrolyseurs. Le Président réélu a aussi déclaré vouloir déployer 50 parcs éoliens maritimes d'ici 2050 et de multiplier par dix la puissance solaire installée. Emmanuel Macron souhaite alors faire de la France « *la première grande nation à sortir du gaz, du pétrole et du charbon* » (discours du 16 avril 2022 à Marseille).

Nous rappellerons que la facture énergétique française est au ¾ due à la facture pétrolière. Le secteur des transports occupe, en France, le 1<sup>er</sup> poste de la consommation énergétique finale avec 32 % des consommations et repose à plus de 90 % sur des produits pétroliers raffinés<sup>1</sup>.

Pour assurer une plus grande indépendance énergétique, notamment en matière de transport, il est donc primordial que l'électricité se substitue aux énergies fossiles, que ce soit « en direct » pour alimenter les batteries des véhicules ou de manière « indirecte » pour accroître la part de production d'hydrogène.

### La transition énergétique au cœur du nouveau Gouvernement

Le 16 avril 2022, toujours lors de son discours à Marseille, Emmanuel Macron a déclaré les objectifs de son second mandat. Il a précisé un changement dans le Gouvernement qui aura une incidence sur les sujets liés à la transition énergétique : « *le 1<sup>er</sup> ministre sera, pour agir, appuyé par deux ministres forts : le ministre de la planification énergétique [...] l'autre ministre sera chargé de la planification écologique territoriale.* » (Discours du 16 avril 2022 à Marseille).

Dès le début de son second mandat, le Président entend ratifier une « *loi de programmation pour la transition écologique à laquelle serait allouée une enveloppe de 10 milliards d'euros chaque année, permettant d'atteindre une somme de 50 milliards d'euros en faveur de la transition écologique* ». Elle permettra ainsi de « *donner une trajectoire sur cinq ans en mettant en place des contrats de transition écologiques spécifiques pour les grands secteurs de l'économie* » (Jean-Charles Colas-Roy, Les Echos, 29 mars 2022).

S'agissant plus spécifiquement de la mobilité électrique, l'Avere-France a publié récemment une note de position comportant cinq grandes propositions pour renforcer la dynamique de la mobilité électrique en France (la note est à retrouver [ici](#)).

1. Éviter la fracture sociale liée aux transports en étendant l'accès à la mobilité électrique à tous les Français par la réduction des coûts (à l'achat, en comparaison avec le marché des véhicules d'occasion thermiques...).
2. Dynamiser massivement l'accès à la recharge, tant publique que privée et tant en termes de qualité que de quantité et de prix.

---

<sup>1</sup>SDES bilan énergétique 2019 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/bilan-energetique-2019/partie2-appvisionnement-energetique>

3. Mieux informer les particuliers et mieux former les professionnels sur la valeur ajoutée des véhicules électriques par rapport à leurs équivalents thermiques.
4. Accélérer l'électrification du transport routier et de la logistique urbaine.
5. Développer les compétences et les réalisations de projets pour faire de la France la championne européenne en matière de décarbonation des transports.

**CONTACT PRESSE**

Martin Kolle : [martin.kolle@lobbycom.fr](mailto:martin.kolle@lobbycom.fr) / 06 89 70 17 51